

**AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE EN AFRIQUE
ET MADAGASCAR (ASECNA)**

REPRESENTATION EN GUINEE EQUATORIALE

Date: 29 /04/ 2024

AON N°2024/ 0003 /ASECNA/DGRP/GE/IRE

1. L'ASECNA a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget d'Investissement, des crédits pour l'installation d'un système paratonnerre et l'amélioration de la valeur de la terre, afin de sécuriser et d'assurer le bon fonctionnement de ses équipements à sa station météorologique de Malabo.
2. **Le marché est un Lot unique : Fourniture et installation d'un système paratonnerre et amélioration de la valeur de la terre, à la station météorologique de l'ASECNA à Malabo.** L'ASECNA a l'intention d'utiliser une partie de ces crédits pour effectuer des paiements au titre dudit Marché.
3. L'ASECNA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les personnes physiques ou morales intéressées à présenter leurs offres sous pli fermé avec mention « **N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE** », pour la fourniture et installation d'un système paratonnerre et amélioration de la valeur de la terre, à la station météorologique de l'ASECNA à Malabo
4. Les personnes physiques ou morales intéressées peuvent prendre connaissance du dossier d'appel d'offres et/ou le retirer à partir du **29 Avril 2024 auprès du Secrétariat du représentant de l'ASECNA en Guinée Equatoriale sis à l'aéroport international de Malabo BP 416.** Le Dossier d'Appel d'Offres sera remis en mains propres au soumissionnaire ou à son représentant désigné.
5. La visite de site de l'installation est obligatoire. Une visite du site sera organisée par l'ASECNA pendant la période **du 01 au 03 Mai 2024 entre 10h et 12h**, le lieu de rencontre est central électrique de l'Aéroport de Malabo.
6. Les personnes physiques ou morales intéressées peuvent obtenir les informations *supplémentaires si nécessaires, auprès du Chef unité ELB à la centrale de la Représentation de l'ASECNA en Guinée Equatoriale sis à l'aéroport international de Malabo.*
7. **La Règlementation des Marchés de Toute Nature passés par l'ASECNA, les clauses des Instructions aux Soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Administratives Générales** sont les clauses du Dossier d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Fournitures, publié par l'ASECNA

8. Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat du Représentant de l'ASECNA en Guinée Equatoriale BP 416 Aéroport International de Malabo, au plus tard le **09 Mai 2024 à 12h30 minutes précises, heure.**
9. Les offres demeureront valides pour une durée de **180 jours à partir de la date d'ouverture des plis fixée au 09 Mai 2024.**
10. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **le 09 Mai 2024 à 13 heures précises, heure locale** dans la salle de réunion du bloc technique de l'ASECNA, sise Aéroport International de Malabo.
11. Les soumissionnaires doivent prendre toutes les dispositions requises pour que leur offre soit reçue à l'adresse et avant la date indiquée ci-dessus. Toute offre déposée à tout autre endroit à l'ASECNA, se fera aux risques du soumissionnaire et ne sera pas prise en compte. Toute offre reçue après l'heure de clôture ou la date limite de dépôt indiquée ci-dessus ne sera pas examinée et sera retournée au soumissionnaire sans être ouverte. Les soumissionnaires sont informés qu'aucune offre présentée par télécopie ou de manière électronique ne pourra être acceptée.

**Le Représentant de l'ASECNA
Auprès de la Guinée Equatoriale**



Leandro MIKO ANGUE